

AVIS DE CONVOCATION.

Les actionnaires de SONATEL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **jeudi 10 avril 2014 à 10 heures à l'hôtel King Fahd Palace (ex Méridien Président) à Dakar** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2013,
3. Ratification de la cooptation d'administrateurs,
4. Renouvellement du mandat d'un administrateur,
5. Approbation d'une Convention Règlementée,
6. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des Actionnaires de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion.

Nous vous informons en outre que conformément à l'article 20 alinéa 1 des statuts, seuls les actionnaires (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins 100 actions pourront participer à l'Assemblée.

Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de SONATEL.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents afférents à cette Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 46, boulevard de la République durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 26 mars 2014 au 09 avril 2014.

Nous vous informons en outre que l'accueil électronique des actionnaires sera clôturé à 10 heures.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

PROJET DE RÉSOLUTION 1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1. du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes dudit exercice,
2. du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de SONATEL de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

PROJET DE RÉSOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en

dividendes le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant au montant de 147.513.353.264 F CFA.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Premier dividende 3.000.000.000 F CFA

Dividende complémentaire 144.513.353.264 F CFA

TOTAL 147.513.353.264 F CFA

L'Assemblée générale décide en outre de prélever sur les réserves libres et distribuables la somme de 7.486.646.736 F CFA afin de porter le montant à distribuer à la somme de 155.000.000.000 F CFA.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 30 F CFA le premier dividende brut et à 1.520 F CFA le dividende complémentaire brut revenant à chaque action, ce qui porte le total desdits dividendes bruts à 1.550 F CFA par action.

Après déduction de la retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net de 1.395 F CFA par action sera mis en paiement à compter du 06 mai 2014 à Dakar.

PROJET DE RÉSOLUTION 3 : RATIFICATION DE LA COOPTATION D'ADMINISTRATEURS.

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Messieurs Mamadou SARR et Thierry BRETON, cooptés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 en remplacement de Messieurs Bassirou Samba NIASSE et Jean Philippe VANOT, démissionnaires.

Monsieur Mamadou SARR ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Thierry BRETON ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale

Ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

PROJET DE RÉSOLUTION 4 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Mamadou Aïdara DIOP, administrateur, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Mamadou Aïdara DIOP pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Mamadou Aïdara DIOP dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 5 : APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE.

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la Convention de prêt signée entre la SONATEL et ORANGE Mali.

PROJET DE RÉSOLUTION 6 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**POUR AVIS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**